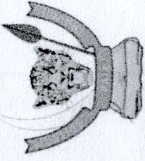


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS
ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 161/2024

AUX ETABLISSEMENTS KAMBALE MACHOZI

Après avoir reçu le contrat du marché n° VPM-MDNAC/CAB/003/2024, conclu avec le Ministère de la défense nationale et anciens combattants, pour un montant total hors taxe de dollars américains sept cent vingt-neuf mille deux cent cinquante-huit, trente-sept centimes (USD 729 258,37) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains cinq mille cent quatre, quatre-vingt-un centimes (USD 5 104,81), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 20/08/2024.

Directeur Administratif et Financier



M. Claude KAMBALE MACHOZI
Directeur Général